

Monsieur le maire,

En tant que vétérinaires exerçant à Annecy et environs, nous souhaitons vous apporter notre avis de professionnels sur la condition des animaux captifs dans les établissements itinérants.

Celui-ci est très clair : la détention, le transport, et le dressage des animaux utilisés dans les cirques infligent à ces êtres sensibles des restrictions comportementales, sociales et physiques et donc de la souffrance. Selon la Fédération des vétérinaires d'Europe dont fait partie l'Ordre national des vétérinaires auquel nous appartenons : « **Les besoins des mammifères sauvages ne peuvent être satisfaits dans un cirque itinérant**, en particulier quant aux conditions de vie et à la possibilité d'exprimer des comportements normaux ». ¹

La détresse des êtres sensibles n'est pas acceptable et devrait encore moins être montrée en spectacle. C'est pourquoi nous vous demandons de suivre l'exemple de toutes les communes françaises qui refusent d'accueillir sur leur territoire public des établissements qui proposent des numéros utilisant des animaux.

Dans l'attente de votre action sur ce sujet important, nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Signataires :

Dr P-A. Arrault et Dr J. Burnier, cabinet vétérinaire du Bois Gentil à Seynod

Dr M. Mahinc, clinique vétérinaire du Lac à Sévrier

Dr F. Bourgouin et F. Sauve, clinique vétérinaire du Thiou à Cran Gevrier

Dr O. Fontaine, cabinet à Annecy

Dr. C. Levy, cabinet à Annecy-le-Vieux

Dr D. Lefebvre, clinique vétérinaire République à Annecy

¹FVE, « FVE Position on the Use of Animals in Travelling Circuses », 6 juin 2015, 22 novembre 2017

<http://www.fve.org/uploads/publications/docs/fve_position_on_the_travelling_circuses_opted.pdf>.